

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 04.10.89.

⑫③ Priorité :

⑫④ Date de la mise à disposition du public de la demande : 05.04.91 Bulletin 91/14.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦① Demandeur(s) : SALOMON (S.A.), société anonyme — FR.

⑦② Inventeur(s) : Provence Marc.

⑦③ Titulaire(s) :

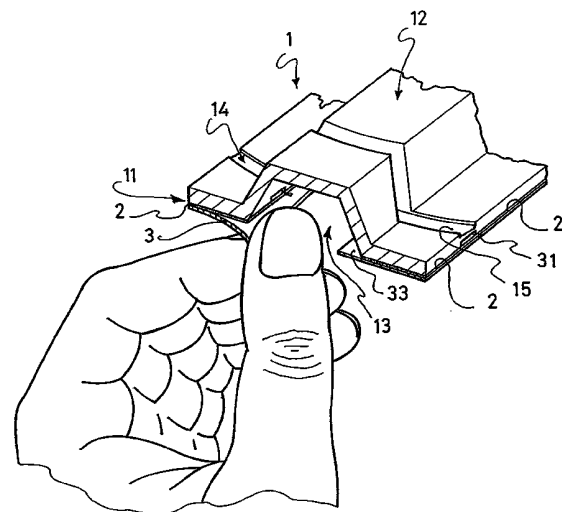
⑦④ Mandataire :

⑤④ Arête de guidage d'une chaussure de ski de fond.

⑤⑦ Cette arête de guidage (1) comporte au moins une surface d'appui (11) sur laquelle sont déposés des moyens adhésifs (2) recouverts d'une feuille de protection (3) disposée de façon débordante par rapport aux moyens adhésifs (2).

Cette arête de guidage (1), dite sécable, comporte au moins une rainure transversale (14) constituant une zone de moindre résistance permettant la rupture de l'arête.

Les moyens adhésifs (2) comportent une entaille transversale (21) coïncidant avec chacune de ces rainures transversales (14) de l'arête (1). Les feuilles de protection (3) comportent elles aussi des entailles transversales (31) coïncidant avec les entailles (21) des moyens adhésifs (2), mais interrompues dans la partie débordante (33) de ces feuilles (3) pour conserver une partie continue de chaque feuille de protection (3).



La présente invention concerne la fixation d'une arête de guidage latéral d'une chaussure de ski de fond sur un ski.

L'assemblage d'une telle arête sur un ski est traditionnellement réalisé à l'aide de clous et vis. Cette méthode présente l'avantage d'être peu coûteuse et suffisante au maintien de l'arête sur le ski. Cependant, ce type d'assemblage présente l'inconvénient de ne pas plaquer uniformément sur toute sa surface l'arête sur le ski.

Il a été proposé (SALOMON FR 89.06883) de positionner cette arête par l'intermédiaire d'une cheville préposée participant également à la fixation de l'arête. Il est alors possible de fixer l'arête sur le ski par l'intermédiaire d'une bande adhésive munie d'une feuille de protection, et déposée sur chaque surface d'appui de l'arête. Une telle technique de pose engendre certains problèmes relatifs à la bande adhésive et notamment le retrait de la feuille de protection de celle-ci.

Par ailleurs, on connaît par le brevet FR 87.15950 une arête de guidage munie de rainures transversales constituant une zone de moindre résistance et permettant un raccourcissement de cette arête pour l'adaptation de celle-ci aux différentes pointures.

Dans une telle arête, dite sécable, la prévision de moyens adhésifs pose le problème d'obtenir une coupure "propre" des moyens adhésifs au niveau de la zone de rupture de l'arête, c'est-à-dire une coupure sans retrait, ni débordement de l'adhésif.

Le but de la présente invention est de remédier à ces inconvénients et de fournir une arête de guidage du type comportant au moins une surface d'appui destinée à être appliquée contre la surface supérieure du ski, qui résolve les problèmes précités de placage d'arête, de retrait de la feuille de protection et de rupture de l'arête.

Ce but est atteint dans l'arête de guidage selon l'invention par le fait qu'elle comporte, sur cette surface d'appui, des moyens adhésifs et que ces moyens adhésifs sont recouverts, avant mise en place de l'arête de guidage sur le ski, d'au moins une feuille de protection disposée de façon débordante par rapport à ces moyens adhésifs.

En effet, le débordement de la feuille de protection en facilite la prise par l'utilisateur, et en facilite donc le retrait.

Dans le cas d'une arête de guidage pleine, cette feuille de protection sera avantageusement disposée de façon débordante vers l'extérieur de l'arête de guidage.

Dans le cas d'une arête comportant au moins une partie creuse, la feuille de protection sera avantageusement disposée de façon débordante vers l'intérieur de

la partie creuse, une telle disposition évitant tout débordement vers l'extérieur de cette feuille de protection.

5 Dans le cas d'une arête sécable comportant au moins une rainure transversale constituant une zone de moindre résistance pour le raccourcissement de cette arête, les moyens adhésifs disposés au niveau de chaque rainure transversale comporteront une entaille transversale s'étendant sensiblement le long de cette rainure transversale et sur toute la longueur de celle-ci.

10 Une telle entaille permet d'avoir une coupure nette des moyens adhésifs lors de la rupture de l'arête et permet donc d'éviter tout retrait ou débordement non souhaité de ces moyens adhésifs.

15 Selon une forme de réalisation préférée, la feuille de protection des moyens adhésifs comporte une entaille transversale coïncidant avec l'entaille des moyens adhésifs et cette entaille est interrompue dans la partie débordante de cette feuille de protection, ce qui permet d'avoir une partie continue de la feuille de protection et facilite le retrait de cette feuille de protection.

De toute façon, l'invention sera mieux comprise et d'autres caractéristiques de celle-ci seront mises en évidence à l'aide de la description qui suit en référence aux dessins schématiques annexés en illustrant, à titre d'exemple non limitatif, plusieurs formes de réalisation préférée et dans lequel :

20 La figure 1 est une vue en perspective partielle d'une arête de guidage selon l'invention ;

La figure 2 est une vue en coupe transversale de l'arête de guidage de la figure 1 ;

25 Les figures 3 et 4 sont des vues en coupe transversale de l'arête de guidage selon différentes variantes d'exécution de l'invention,

La figure 5 est une vue en coupe transversale d'une arête de guidage pleine ;

La figure 6 est une vue de dessous d'une arête de guidage pleine selon un autre mode de réalisation ;

La figure 7 est une vue de côté de l'arête de guidage de la figure 6 ;

30 La figure 8 est une vue de dessous de l'arête de guidage représentée à la figure 1 ;

Les figures 9 et 10 sont des vues de dessous des variantes d'exécution de l'arête de guidage selon l'invention ;

35 La figure 11 est une vue de côté d'une arête de guidage sécable selon l'invention, en phase de rupture ;

La figure 12 est une vue de côté de l'arête de guidage sécable selon l'invention en phase de retrait de la feuille de protection.

La figure 1 représente une arête de guidage latéral 1 d'une chaussure de ski de fond (non représentée sur le dessin), d'un type connu en soi et décrit dans le brevet FR 87.15950. Cette arête de guidage 1 comporte deux surfaces d'appui 11 latérales destinées à être appliquées contre la surface supérieure du ski, et une
5 partie centrale en saillie 12 destinée au guidage proprement dit de la chaussure.

Des moyens adhésifs 2 sont appliqués sur chacune des surfaces d'appui 11 et sont constitués chacun d'une bande d'adhésif double face, selon une réalisation préférée, mais ils pourraient tout aussi bien être constitués d'un film de colle. Ces
10 moyens adhésifs 2 permettent d'assembler et de plaquer uniformément l'arête de guidage 1 sur le ski.

Chacun de ces moyens adhésifs 2 est recouvert par une feuille de protection 3 constituée par une bande de papier ou un film de matière plastique, et destinée à être retirée avant la pose de l'arête de guidage 1 sur le ski.

Ces feuilles de protection 3 permettent de conserver les moyens adhésifs 2
15 propres entre l'instant où l'on dépose ces moyens adhésifs 2 sur l'arête de guidage 1, et l'instant où l'on applique cette arête de guidage 1 sur le ski.

Chaque feuille de protection 3 est disposée, par rapport aux moyens adhésifs 2, de façon débordante vers l'intérieur de la partie creuse 13 délimitée par la partie saillante 12 de l'arête de guidage 1 (figure 1 et 2). Cette partie débordante 33
20 facilite la prise de la feuille de protection 3 par l'utilisateur, et en facilite donc le retrait. Ceci présente également l'avantage d'éviter tout débordement de ces feuilles de protection 3 vers l'extérieur de l'arête de guidage 1, et donc d'éviter un retrait intempestif de ces feuilles de protection 3.

La figure 3 présente une réalisation possible, avec débordement de chaque
25 feuille de protection 3 vers l'extérieur de l'arête de guidage 1, en direction transversale.

On peut imaginer une conception illustrée à la figure 4, dans laquelle une seule feuille de protection 3 recouvre les deux bandes d'adhésif 2 disposées de part et d'autre de la partie creuse 13 de l'arête de guidage 1. Cette réalisation
30 présente l'avantage de pouvoir retirer cette feuille de protection 3 d'un seul geste pour les deux surfaces d'appui 11. Dans ce cas, le débordement 33 de la feuille de protection 3, en vue d'en faciliter la préhension, s'effectuera en direction longitudinale de l'arête 1. On pourra également réaliser une échancrure 32 en bout de la feuille de protection 3 pour pouvoir la retirer facilement (figure 10).

35 Les figures 5 à 7 présentent des variantes de réalisation dans le cas d'une arête de guidage 10 pleine. Dans ce cas, les moyens adhésifs 2 peuvent s'étendre sur toute la surface d'appui 11 de l'arête de guidage 10. La feuille de protection 3

peut alors présenter une partie débordante 33 sur au moins un des bords ou une des extrémités de l'arête de guidage 10.

Les figures 8 et 9 illustrent des formes de réalisation de la présente invention dans le cas d'une arête de guidage 1 dite sécable, c'est-à-dire présentant au moins
5 une rainure transversale 14 constituant une zone de moindre résistance 15 permettant de rompre facilement l'arête de guidage 1 pour l'adaptation à la peinture de l'utilisateur.

Si l'on désire adapter des moyens adhésifs 2 à un tel type d'arête de guidage 1 divers problèmes apparaissent lors de la rupture de l'arête de guidage 1 pour
10 l'adapter à la peinture, et il est difficile d'obtenir une coupure franche des moyens adhésifs 2 de part et d'autre de la rupture de l'arête de guidage 1. En effet, il se produit un "arrachement" des moyens adhésifs 2 qui implique un retrait ou un débordement non souhaité de ceux-ci par rapport à l'arête de guidage 1.

Ce problème est résolu par la prévision, sur les moyens adhésifs 2, d'une
15 entaille transversale 21 s'étendant sensiblement le long de chaque rainure transversale 14 de l'arête de guidage 1 (figures 8 et 9). Chaque entaille transversale 21 permet de réaliser une amorce de rupture des moyens adhésifs 2 lors de la rupture de l'arête de guidage 1. Cette amorce de rupture permet d'obtenir
20 une coupure propre et franche des moyens adhésifs 2 lors de la rupture de l'arête de guidage 1. On supprime ainsi avantageusement tout risque de débordement ou de retrait non souhaité des moyens adhésifs 2 par rapport à l'arête de guidage 1 raccourcie.

Il est avantageux que chaque entaille transversale 21 soit réalisée sur toute
l'épaisseur de chaque bande d'adhésif double face 2 pour avoir une coupure nette
25 de chaque bande 2 et éviter tout effilochement lors de la rupture de l'arête de guidage 1.

Comme représenté sur les figures 8 et 9, les entailles transversales 21
s'étendent également de préférence sur toute la largeur des moyens adhésifs 2, en
direction transversale de l'arête 1, ce qui permet à coup sur une coupure nette de
30 ces moyens adhésifs 2.

Comme le montre la figure 8, des entailles transversales 31 sont également
réalisées dans chaque feuille de protection 3, en correspondance avec les entailles
21 des bandes adhésives 2, ces entailles 31 étant interrompues dans la partie
débordante 33 de chaque feuille de protection 3.

Ces entailles transversales 31 de chaque feuille de protection 3 sont
35 réalisées, par exemple à l'aide d'un couteau, simultanément aux entailles 21 de chaque bande d'adhésif 2 associée, après la pose des bandes d'adhésif 2 et des feuilles de protection 3 sur l'arête 1.

L'interruption de chacune de ces entailles transversales 31 de la feuille de protection 3, dans la partie débordante 33 de cette feuille 3, permet d'obtenir une partie continue 33 de la feuille de protection 3.

5 Cette partie débordante continue 33 de chaque feuille de protection 3 permet, dans le cas où l'on ne souhaite pas rompre l'arête de guidage 1 pour la raccourcir, de retirer en un seul geste chaque feuille de protection 3 pour libérer les bandes d'adhésif 2 associées.

10 De même lors de la rupture de l'arête 1, cette partie continue 33 de chaque feuille de protection 3 permet d'effectuer le retrait des feuilles de protection 3, d'une part sur toute la longueur de l'arête 1, d'autre part par le même geste que la rupture de l'arête de guidage 1, comme le montrent les figures 11 et 12.

15 La figure 9 montre également la réalisation de ces entailles transversales 31 lorsque les feuilles de protection 3 débordent par rapport au bord extérieur de l'arête de guidage 1. Dans ce cas, la partie continue et non entaillée 33 de chaque feuille de protection se trouve dans la partie débordante à l'extérieur de l'arête.

La figure 10 illustre une forme de réalisation de ces entailles, dans laquelle une seule feuille de protection 3 recouvre les deux surfaces d'appui 11, la partie centrale 33 située entre les deux surfaces d'appui constituant la partie continue et non entaillée de cette feuille de protection.

REVENDEICATIONS

1) Arête de guidage (1) latéral d'une chaussure de ski de fond, du type comportant au moins une surface d'appui (11) destinée à être appliquée contre la surface supérieure du ski, caractérisée en ce qu'elle comporte, sur cette surface
5 d'appui (11), des moyens adhésifs (2), et en ce que ces moyens adhésifs (2) sont recouverts, avant mise en place de l'arête de guidage (1) sur le ski, d'au moins une feuille de protection (3) disposée de façon débordante par rapport à ces moyens adhésifs (2).

2) Arête de guidage (1) ou (10) selon la revendication 1, caractérisée en ce
10 que la feuille de protection (3) est disposée de façon débordante vers l'extérieur de l'arête de guidage (1).

3) Arête de guidage (1) selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle comporte au moins une partie creuse (13) contiguë à au moins une surface d'appui (11) et en ce que la feuille de protection (3) de chacune des surfaces d'appui (11)
15 contiguë est disposée de façon débordante vers l'intérieur de la partie creuse (13).

4) Arête de guidage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, du type comportant au moins une rainure transversale (14) constituant une zone de moindre résistance (15) pour le raccourcissement de cette arête (1), caractérisée
20 en ce que les moyens adhésifs (2) disposés au niveau de chaque rainure transversale (14) comportent au moins une entaille transversale (21) s'étendant sensiblement le long de chaque rainure transversale (14) et sur toute la longueur de celle-ci.

5) Arête de guidage (1) selon la revendication 4, caractérisée en ce que chaque entaille (21) s'étend sensiblement sur toute l'épaisseur des moyens
25 adhésifs (2).

6) Arête de guidage (1) selon l'une des revendications 4 à 5, caractérisée en ce que chaque feuille de protection (3) des moyens adhésifs (2) comporte au moins une entaille transversale (31) coïncidant avec chacune des entailles (21) des moyens adhésifs (2).

7) Arête de guidage (1) selon la revendication 6, caractérisée en ce que chaque entaille (31) de la feuille de protection (3) est interrompue dans la partie débordante (33) de cette feuille de protection (3).

8) Arête de guidage selon les revendications 6 et 7, caractérisée en ce que les entailles (31) associées de la feuille de protection (3) et des moyens adhésifs
35 (2) sont réalisées simultanément.

9) Arête de guidage (1) selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que chaque feuille de protection (3) est constituée par une bande de papier.

10) Arête de guidage (1) selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que chaque feuille de protection (3) est constituée par un film de matière plastique.

5 11) Arête de guidage (1) selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisée en ce que chaque moyen adhésif (2) est constitué par une bande d'adhésif double face.

FIG : 1

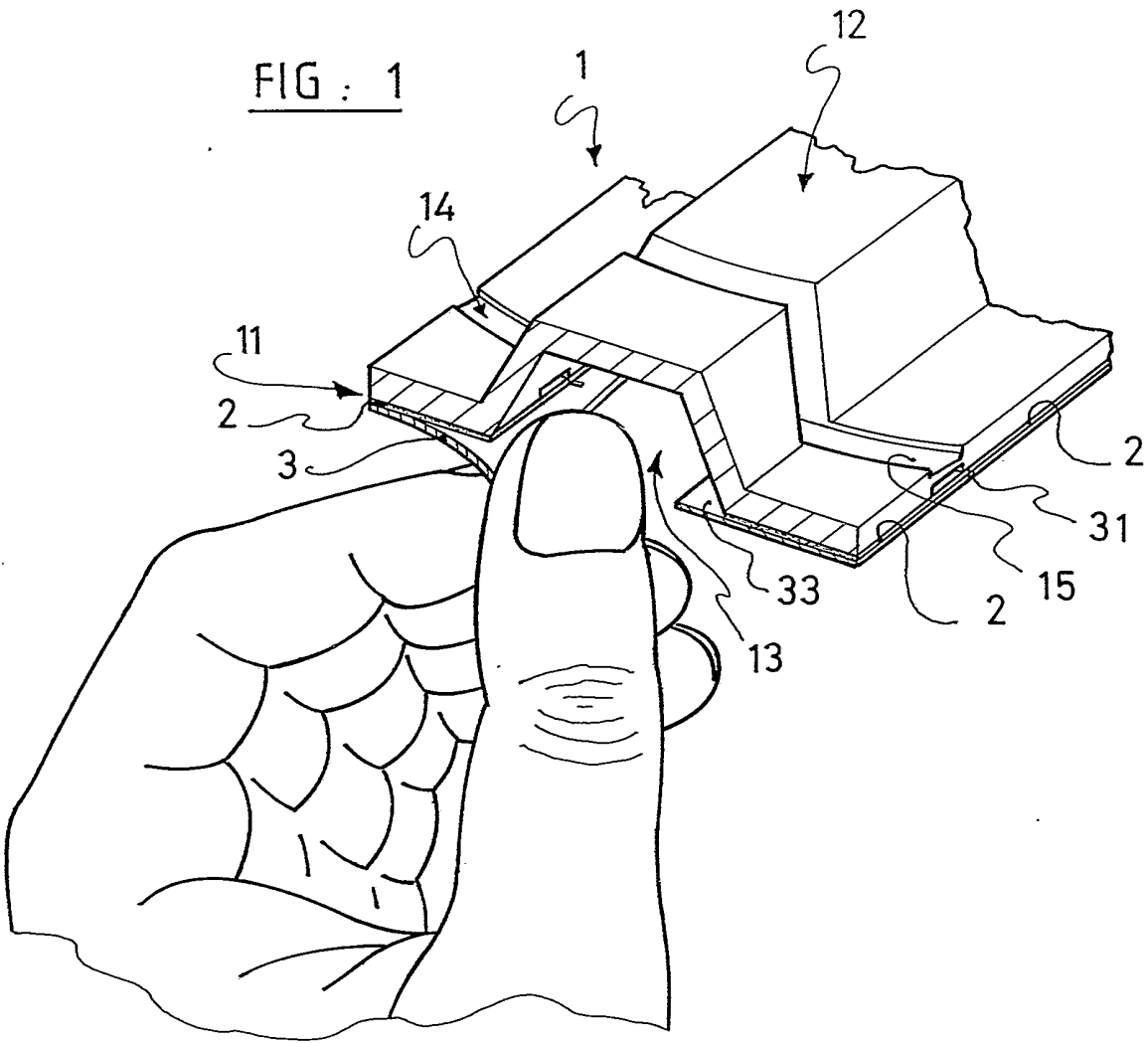


FIG : 2

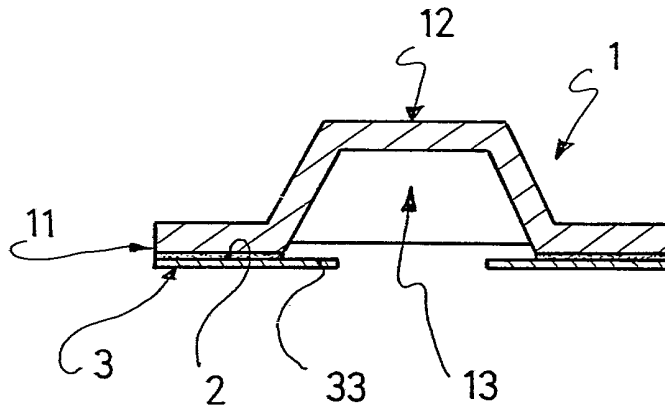
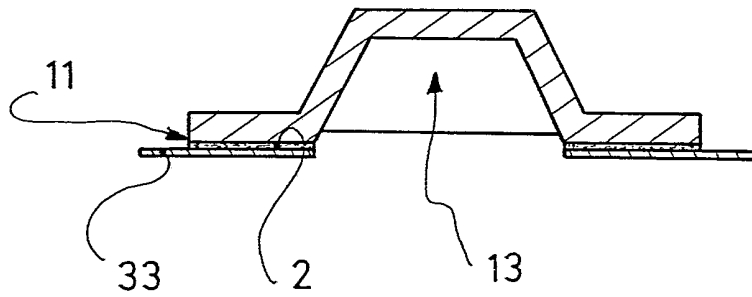


FIG : 3



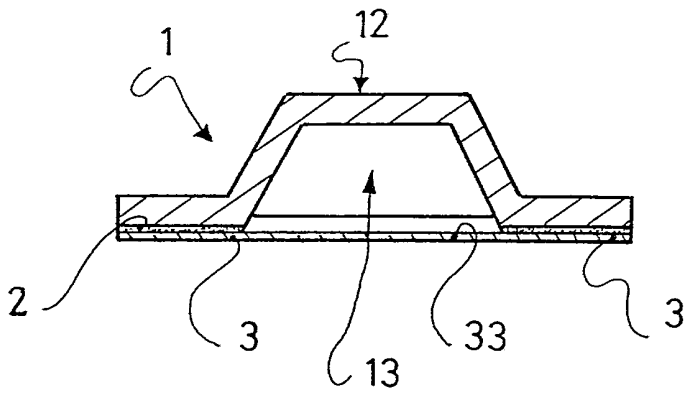


FIG: 4

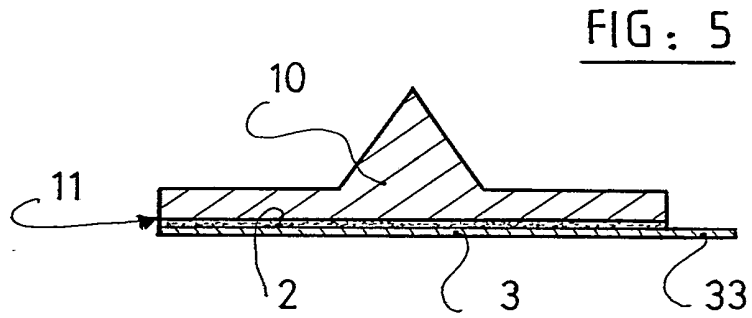


FIG: 5

FIG: 6

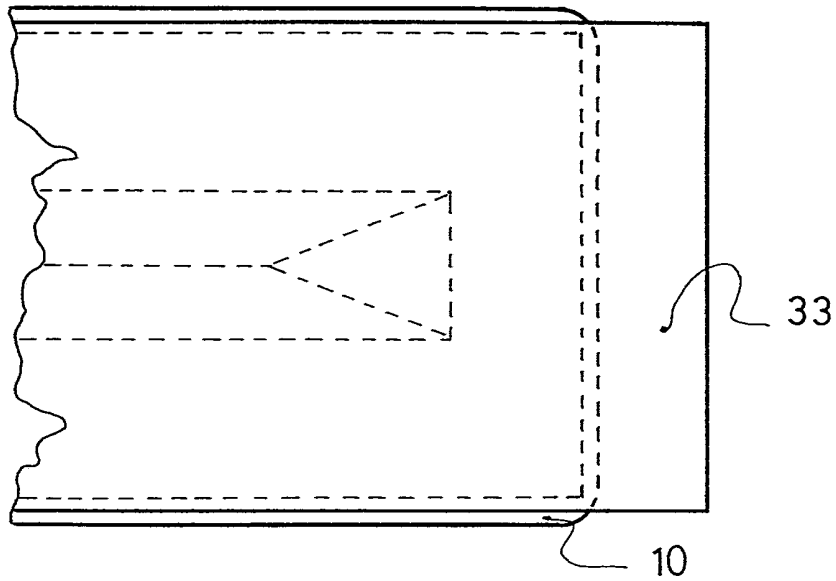
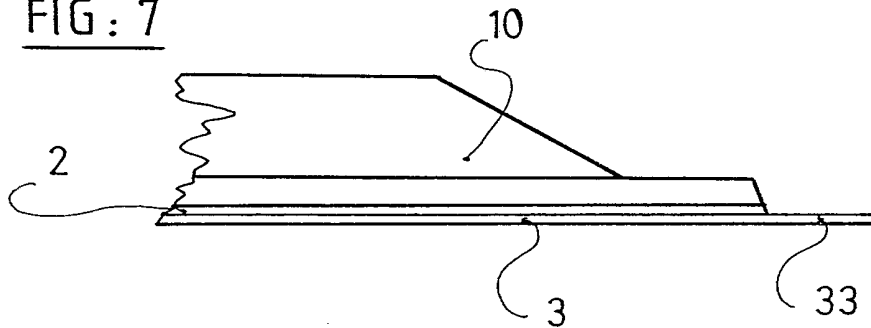


FIG: 7



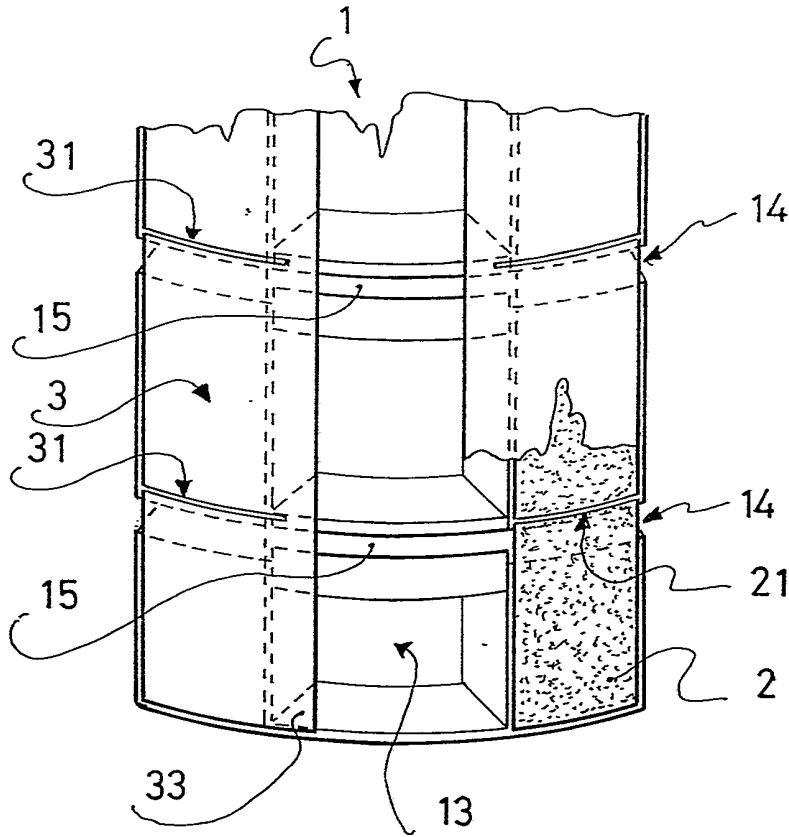


FIG : 8

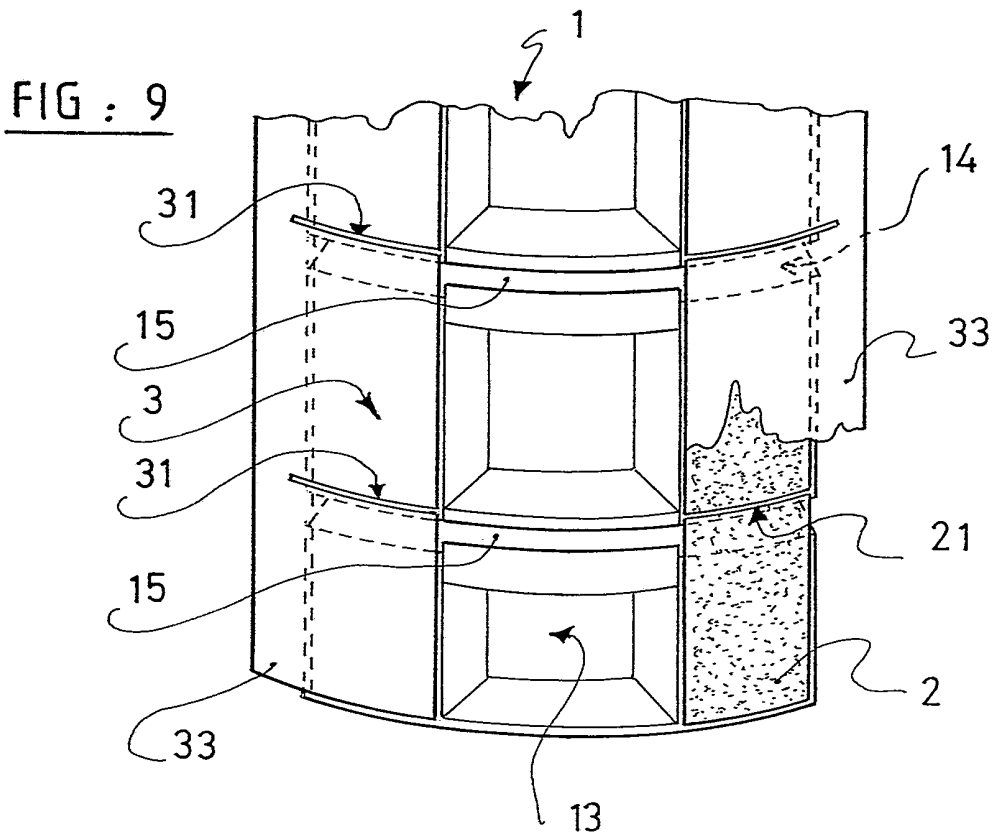


FIG : 9

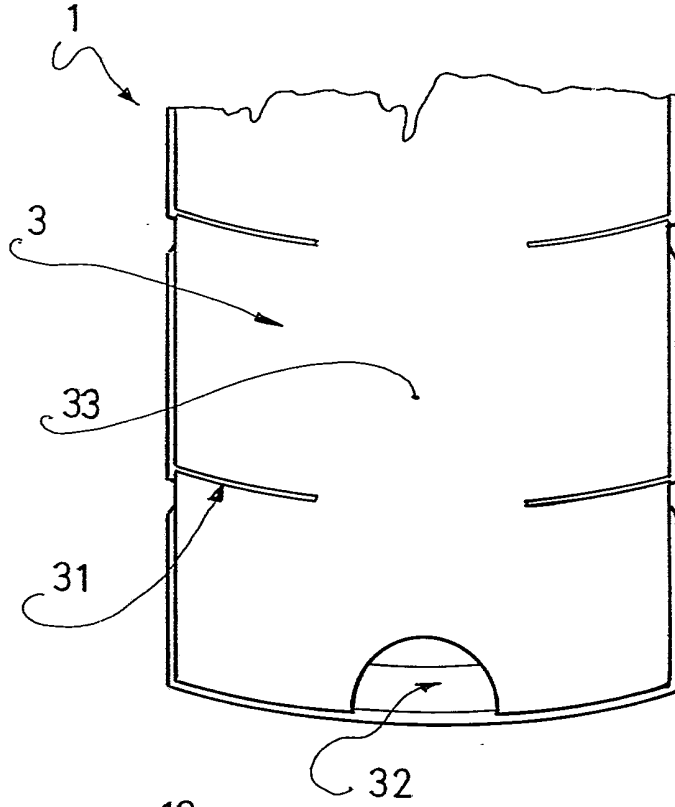


FIG : 10

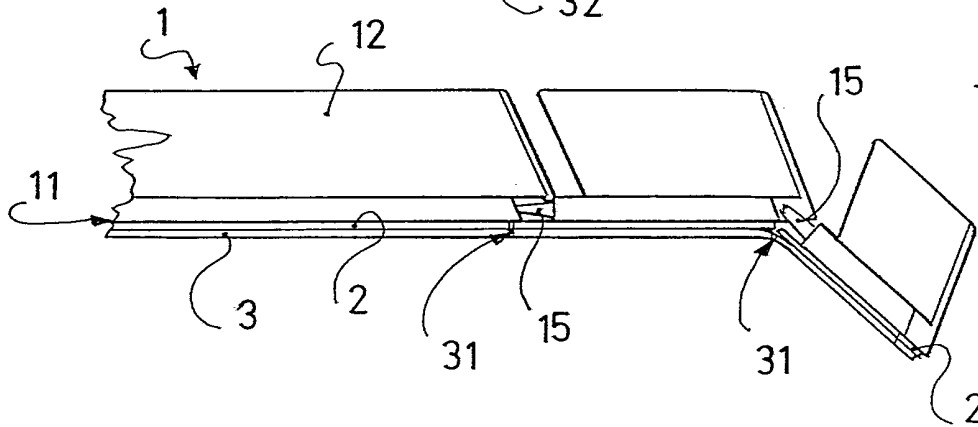


FIG : 11

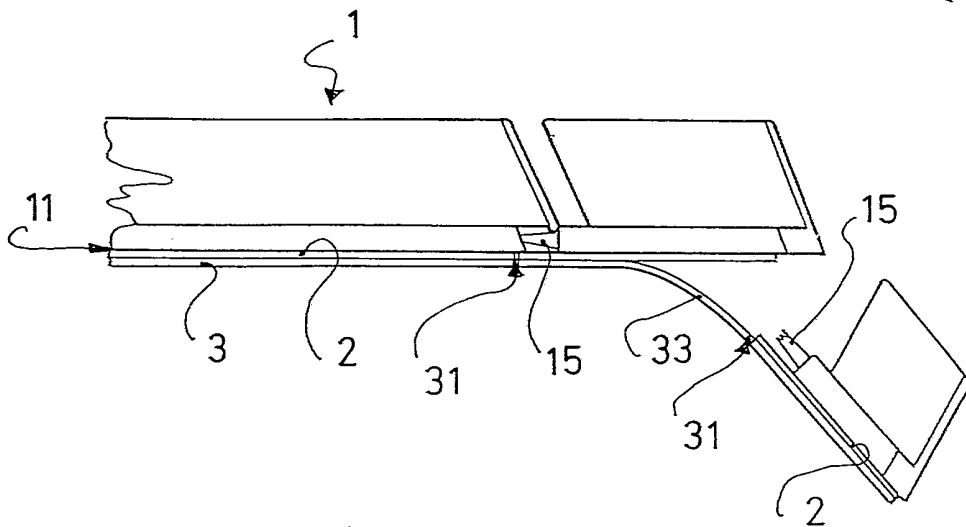


FIG : 12

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 8913231
FA 434223

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	AT-B- 386 128 (HÖLZL) * Figures 1,2; page 3, lignes 22-25 * ---	1
A	DE-A-3 628 292 (HIRNBÖCK et al.) * Figure 3; colonne 3, lignes 46-65 * ---	1
A	EP-A-0 283 331 (DIARD et al.) * Figures 1-10; page 4, lignes 1-22 * ---	1
A	US-A-4 409 287 (HARRISON) * Colonne 2, lignes 41-47; figure 2 * -----	1,9,10
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A 63 C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
07-06-1990		STEEGMAN R.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)